VILLE DE
SAINT-GEORGES
Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 974-2026

LUNDI 13 AVRIL 2026 À 19 H 30

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 974-2026 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 163-2005 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 26-15058 à sa séance ordinaire du 9 mars 2026, du projet de règlement numéro **974-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de forte densité le long de la 25e Avenue et de la 30e Avenue au sud du ruisseau d'Ardoise**, tiendra une assemblée publique de consultation le **13 avril 2026** à compter de **19 h 30**, dans la salle du conseil située au 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Que ce projet de règlement a pour effet d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de forte densité le long de la 25e Avenue projetée et de la 30e Rue projetée au sud du ruisseau d'Ardoise, à proximité de la 131e Rue. Actuellement, ce secteur est inclus dans une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité.

Qu'au cours de cette assemblée publique, la présidente d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

Donné à Saint-Georges,
ce 11e jour de mars 2026.

Me Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière